

REGLEMENT FRITENNIS

1. Inscription et frais dus

En souscrivant une inscription, le participant, ou son représentant légal, s'engage à verser les montants dus pour l'événement en question.

Tout désistement ou absence prolongée durant la période de l'événement n'est pas remboursable. En cas de blessure prolongée, l'académie essaiera de faire rattraper certains cours dans d'autres groupes dans la mesure des possibilités.

Une annulation de l'inscription dans les 20 jours précédant l'événement en question engendre une participation de 50% aux frais dus.

2. Absences ou retards

Toute absence ou retard à un événement doit être communiqué à l'entraîneur respectif. Toutes absences prévues à l'avance doivent être communiquées le plus rapidement possible.

3. Horaires et responsabilité

Nous demandons au parent de venir récupérer leur enfant à la sortie du terrain à l'heure de fin de leur cours. L'académie se décharge de toute responsabilité des enfants en dehors des horaires de cours. Si un parent devait avoir du retard après le cours de son enfant, c'est sa responsabilité de prendre les dispositions nécessaires.

4. Calendrier des cours

Les cours ont lieu durant les périodes indiquées dans l'inscription. Les cours ont lieu sur les jours fériés (sauf indication contraire) et sur les samedis précédant directement les vacances scolaires.

5. Tenue

Les participants aux divers événements doivent avoir une tenue de sport adéquate. Il est important que les participants aient des poches pour mettre des balles dedans. L'académie prête des raquettes à ceux qui en ont besoin durant une certaine période. Les participants doivent impérativement avoir des souliers propres pour la salle (intérieur) et des souliers de tennis adaptés pour jouer sur les courts extérieurs à Givisiez ou à Romont.

6. Comportement

Les participants doivent avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis des partenaires d'entraînement, des entraîneurs, du matériel et des lieux. L'académie se réserve le droit d'exclure un participant d'un événement si son comportement ne correspond pas à notre ligne de conduite.

Les participants doivent être en bonne santé pour participer aux événements. Tout éventuel souci important de santé doit être communiqué à l'académie ainsi qu'à l'entraîneur respectif.

7. Fair-play

Les membres FriTennis Academy s'engage à respecter les dix règles simples pour un comportement exemplaire au tennis édictées par Swisstennis. Pour les plus jeunes, nous demandons aux parents de discuter ces règles avec leur enfant.

8. Objets trouvés

Les objets trouvés sont gardés durant 3 semaines. Passé ce délai, ils seront donnés à une organisation comme la Croix Rouge. L'académie n'est pas responsable en cas de vol ou de perte d'objets de valeur.

9. Données personnelles

Les clients consentent à l'utilisation par FriTennis des données personnelles les concernant et nécessaires pour assurer le bon traitement des annonces auprès de Jeunesse + Sport, des inscriptions et de la facturation. Les clients sont tenus responsables de l'exactitude des informations fournies.

FriTennis s'engage à n'utiliser ces données qu'à des fins d'information et d'offres commerciales relatives aux sports et aux loisirs et à ne pas les divulguer à des tiers sauf dans la mesure où la requête proviendrait d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi à solliciter ces informations conformément aux dispositions légales en vigueur. L'ensemble de ces informations est traité avec la plus grande rigueur et la plus grande discrétion.

Afin de garantir des tarifs attractifs, notre académie doit chercher en continu de nouveaux sponsors. C'est pourquoi, dans le cadre d'un accord, vous êtes susceptibles de recevoir des promotions d'un de nos sponsors. Si le participant ne souhaite pas recevoir ces informations, il doit le communiquer par écrit à l'académie.

10. Droit à l'image

L'académie se réserve le droit de diffuser publiquement des photos ou des vidéos des événements mettant en scène des participants à des fins de communication et de présentation (support ou internet).

Si le participant ne souhaite pas figurer sur des photos ou des vidéos, il doit le communiquer par écrit à l'académie.

11. Assurance

Le participant doit être assuré contre les accidents. L'académie ne prend pas cette couverture en charge.

Standards de qualité et d'éthique

12. Comité directeur

Le comité directeur est l'organe stratégique et de contrôle de FriTennis Academy. Il se compose de trois membres, avec un minimum de 33% de femmes et d'hommes. Il assure également la bonne gestion de l'école et le respect du règlement.

13. Limitation de la durée des mandats

Les membres de l'organe de direction sont définis pour un mandat de quatre ans. Ils peuvent être réélus. Un mandat commence avec l'assemblée des sociétaires.

La durée totale du mandat d'un membre du comité directeur ne doit pas dépasser douze ans respectivement seize ans si au moins un mandat est effectué en tant que présidente ou président.

14. Lien avec les règles des organes supérieurs

La FriTennis Academy est membre de Swiss Tennis et de l'association régionale FriJuNe. Leurs statuts et leurs organes et commissions compétents sont contraignants pour la FriTennis Academy et ses membres.

15. Conflits d'intérêts et acceptation de cadeaux

Les membres du comité directeur s'acquittent de leurs obligations avec le soin et l'efficacité qui s'imposent et au mieux de leurs capacités. Ils exercent leur activité exclusivement dans l'intérêt de l'école de tennis.

S'il existe un risque de conflit d'intérêts pour un membre du comité directeur concernant une décision dudit comité, il en informe la présidente ou le président et se retire au moment des délibérations et de la prise de décision. En outre, cette personne s'abstient de tout échange avec les autres membres du comité directeur concernant la décision. L'abstention de vote en raison d'un conflit d'intérêts doit être consignée dans le procès-verbal.

Si le conflit d'intérêts touche la présidente ou le président, c'est à elle ou à lui d'en informer sa suppléante ou son suppléant.

Si le membre concerné conteste l'allégation de conflit d'intérêts, le comité directeur prend une décision à laquelle ne participe pas le membre concerné.

Acceptation de cadeaux

Les membres du comité directeur ne peuvent pas solliciter, recevoir, accepter ou octroyer des avantages directs ou indirects ayant quelque rapport que ce soit avec leur mandat au sein de l'école de tennis qui pourraient donner cette impression et qui ont une valeur plus que symbolique.

16. Participation des athlètes à la prise de décisions

Le comité directeur offre le droit de proposition à ses membres, pour autant que toutes les personnes qui participent à la vie du club aient la possibilité de devenir membres.

17. Prévention de la manipulation des compétitions

Les compétiteurs de l'école de tennis pratiquent le tennis avec fair-play. Ils s'abstiennent de toute forme d'influence déloyale et de manipulation des compétitions sportives et respectent les prescriptions correspondantes du règlement de Swiss Tennis et des statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic.

18. Charte d'éthique

En tant que membres de Swiss Tennis, l'académie et ses membres sont soumis à la charte d'éthique, concernant le dopage de SwissOlympic ainsi qu'aux autres documents qui les précisent.

19. Acceptation

Par son inscription, le membre atteste avoir pris connaissance du règlement.

FriTennis Academy Sàrl